

La Vesancière

N° 75 - XIX^e année

Octobre 2015



Rentrée scolaire 2015– 2016

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Nouvelle adresse électronique : e.jonker@vesancy.fr



Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **31 déc. 2015**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre PEVV

Dès la réception, merci de distribuer les bulletins

le plus rapidement possible,

(dans les 2 à 3 jours maximum)

Calendrier des animations du 4^{ème} trimestre 2015

Mercredi 14 octobre

Téléthon

réunion de préparation

Vendredi 16 octobre

CLAV

repas d'automne à 20h

Vendredi 27 octobre

PEVV

réunion de préparation déco

Mercredi 11 novembre

Mairie

commémoration armistice 1918

Vendredi 13 novembre

CLAV

loto à 14h

Dimanche 29 novembre

CCAS

repas de Aînés à midi

Vendredi 4 décembre- Mairie/assoc.

soirée Téléthon à 19h30

Dimanches 6 & 13 décembre

élections régionales

Samedi 12 décembre

CLAV

diner de Noël à 20h

Dimanche 20 décembre

PEVV

vin chaud à 18h

HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

ETAT CIVIL

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
le mardi soir de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

Lundi et vendredi (en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints sur RV

le mardi de 18h à 19h



: 04 50 41 53 55

Fax : 04 50 41 41 13



: mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

Naissance

Harmonie Dupraz-Dange 29 juin 2015

Mariages

Emiliano Carosi & Amandine Robbez
4 juillet 2015 à Rome

Christophe Badri & Ophélie Mulner
29 août 2015

Jacobus De korte & Sandrine Delattre
12 septembre 2015

Décès

Assunta Capelli 17 août 2015

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances de juillet, septembre et octobre 2015

URBANISME

Projet d'un service commun d'instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS)

A partir du 1er juillet 2015, les services de l'État (DDT) n'accompagne plus les communes dans le traitement des permis de construire et autres demandes d'urbanisme. Les représentants de la CCPG ont rencontré l'ensemble des communes afin de faire le point et de connaître le volume total de dossiers à traiter et la répartition des frais de prestation entre les communes. Sur une base d'évaluation en 2014, l'estimation du coût pour Vesancy serait d'environ 4000 € par an.

L'assemblée donne un accord de principe à l'intégration de la commune de Vesancy dans le service commun d'Application du Droit des Sols (ADS).

Déclarations préalables

OAP du Pochet- division de parcelles (2 lots) en vue de construire. *En cours d'instruction.*
86 route de la Vesancière - réaménagement du terrain pour éviter les glissements et améliorer la perspective visuelle.

Avis favorable en préconisant la végétalisation des murs de soutènement et l'arborisation du terrain en terrasses.

95 route de la Combette - pour construction d'une piscine de 35m², un abri voiture et un local technique. *Avis favorable.*

17 route de Divonne - remplacement d'une fenêtre à l'identique et mis en place de barreaux de sécurité. *Avis favorable.*

206 rue du Château - mise en place d'un velux. *Avis favorable.*

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Demandes de permis de construire

111 rue du Château - réhabilitation d'un appartement existant et changement de destination d'une grange en appartement avec création d'une terrasse.

Avis favorable avec préconisation de l'utilisation de tuiles écailles ou semi-écailles pour la toiture et façade à la chaux.

Acquisition de terrain

L'assemblée autorise le maire à signer les documents notariés portant sur l'acquisition d'une bande de terrain de 93 m², le long du chemin de Pré Richard ainsi qu'une bande de terrain de 106 m² le long du chemin de Pochet, afin de répondre à un projet d'élargissement de ces voies .

TRAVAUX

La CCPG propose une convention de groupement de commandes pour la mise à jour des plans des réseaux d'eaux pluviales.

L'assemblée désigne M. François Beaudet pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes.

Voiries

⇒ Rue du Château

L'entreprise EUROVIA mandatée par le Conseil Départemental à procéder à la reprise de l'enrobé rue du Château. Suite à ces travaux, M. le maire a transmis une série de remarques au responsable technique départemental du secteur Bellegarde - Pays de Gex : revêtement inégal, rugueux, bordures de trottoirs souillées, accès aux vannes difficiles, mécontentements des administrés. Les travaux de finition sont prévus fin octobre.

⇒ Carrefour de l'S

Suite au constat de la dangerosité de l'accès à la route départementale RD 15H ouest, en venant de Divonne les Bains, il a été convenu qu'une demande formelle de la commune de Divonne, approuvée par la commune de Vesancy, sera présentée auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une bande de décélération sur la D984C.

⇒ Route du Creux

Lors de la réunion avec les riverains de la route du Creux, un consensus s'est dégagé sur la sécurisation qu'apportera le projet de "tourner à gauche" sur la D984C, sans pour autant favoriser un trafic routier supplémentaire sur la route du Creux. *L'assemblée a décidé de maintenir le projet de tourner à gauche assorti de restrictions de circulation sur la route du Creux et demande la mise en place des signalisations appropriées et une limitation de vitesse au niveau des croisements du Creux et de l'S.*

⇒ Chemin de Pré Richard.

Sur le projet, d'enfouissement des réseaux secs, la commune aura à sa charge :

- 0% pour la partie électrique
- 90 % pour la partie télécommunication
- 100% pour la partie éclairage public puisque la commune n'a pas transféré la compétence éclairage public au SIEA.

À ce sujet, la SIEA a fait une estimation de 7611 € TTC de cotisation pour la commune si elle souhaite transférer la compétence de l'éclairage public. Ce service comprendrait l'entretien des 129 points lumineux et le coût de la consommation et de l'abonnement EDF. De plus, ce transfert de compétence permettrait de bénéficier de subventions dans le cadre de travaux d'enfouissement.

L'assemblée autorise le maire à faire les démarches auprès de la SIEA pour négocier une convention de transfert de compétence.

La programmation des travaux de mise en accessibilité

Début août, la société APAVE a réalisé des diagnostics sur les différents bâtiments communaux recevant du public (château, cour, église, chapelle, cantine, école, préau). Son rapport a mis en évidence des dysfonctionnements pour un accueil des personnes handicapées. Normalement les travaux devraient être réalisés dans les trois ans cependant ce délai peut être reporté à 6 ans en cas de difficulté techniques.

Il sera demandé une dérogation pour étaler les travaux sur 6 ans de septembre 2015 à septembre 2021.

Les travaux préconisés se distinguent en petits travaux de mise en conformité qui peuvent être faits à la fin du premier semestre 2016 et les gros travaux structurels qui seront échelonnés sur plusieurs années, tels que :

- château : création d'un ascenseur et de sanitaires adaptés, reprise du couloir du rez-de-chaussée avec les contraintes liées au bâtiment (2016-2018)
- annexe et cour château : restructuration place du château avec cheminement adapté vers entrée château, église, préau et cour (2018-2020),
- démolition des WC publics, création de nouveaux sanitaires adaptés
- préau cour des scolaires, sanitaires adaptés et cheminement sans ressaut (2020).

Projets d'aménagement du château

Une réunion avec les architectes du CAUE 01 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) s'est tenue le 27 août dernier pour traiter du projet communal de réhabilitation et d'aménagement du château. Lors de cette rencontre, le maire a présenté l'objectif de la commune de faire du château outre son rôle de mairie, un lieu de rencontres et d'accueil des activités sociales culturelles et associatives.

Ce réaménagement doit tenir compte des travaux de mise en accessibilité qui s'imposent (ascenseur, toilettes adaptées, cheminements adaptés...) et des travaux d'entretien du bâtiment (façade sud) et de la cour.

Il est rappelé que le château n'est que le centre d'un ensemble avec des projets associés tel que la rénovation et le réaménagement du bâtiment de "la Cure" et la mise en conformité de l'accessibilité de la classe des petits.

Le tout ne pourra se réaliser que dans le cadre d'une programmation et un financement pluri annuels.

M. Viguie du CAUE 01, propose de soumettre un avant-projet comprenant une à deux variantes avant la fin de l'année. M. Lardière, chargé récemment par la CCPG du projet "AVAP" communautaire, sera amené à travailler en priorité sur la protection de notre village.

AGRICULTURE, FORÊT ET CARRIERES

Le chalet de la Vesancière

Suite au courrier de la CCPG, l'assemblée approuve la proposition de réponse sur le devenir du chalet de la Vesancière :

- la commune, en tant que propriétaire rappelle son droit à l'accès permanent du chalet,
- la commune souhaiterait une aide financière pour l'entretien du chalet, la réfection du toit et la remise en service du réservoir, condition sine qua non, pour une activité d'entretien par les chevaux rustiques.

Ce chalet doit être considéré comme refuge à la disposition des promeneurs, des forestiers et des chasseurs.

Débroussaillage des Bas Monts et de Riantmont

L'assemblée approuve le principe de prévision d'un plan pluri annuel d'entretien des pâturages communaux par débroussaillage et remercie la société de chasse pour sa

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

participation à hauteur de 4000 € + 1000 € d'un membre de la société de chasse. La commune abondera pour le même montant (5000 €) et accepte la proposition d'intervention de l'EURL Christian VISTALI à 240 € TTC de l'heure.

Bail de location des pâturages du Mont

Considérant la dissolution de la SICA Le Mont, et l'entretien régulier des parcelles concernées par M. Philippe Hotellier, l'assemblée décide du transfert du bail de location des pâturages du Mont à EARL HOTELLIER jusqu'à la fin du bail initial soit le 31 décembre 2020.

Vente de bois à Nantua

Lors de la vente de bois à l'appel d'offre à Nantua, le lot de la commune concernant essentiellement des épicéas des parcelles 20-21-22 (730 m²) a été attribué à la scierie LYAUDET de Cormaranche en Bugey pour un montant de 42 235,60 € TTC.

Le remblaiement de la carrière des Mollières

L'assemblée autorise le maire à signer une nouvelle convention portant sur le remblaiement de la carrière des Mollières avec la société Pélichet.

Curage du bassin pluvial de la lagune

La commune s'est engagée à entretenir les bassins de rétention des eaux pluviales. Suite aux devis de la société DESBIOLLES et de la société GOLLIET, l'assemblée décide de confier le travail sur une période de 3 jours avec le transfert d'une pelle adaptée, à la société GOLLIET pour un montant de 8280 €.

CIMETIERE

Pour rappel, l'assemblée a fait le choix de créer une zone aménagée de 6 caves-urnes pour un montant de 6800 € TTC.

L'assemblée fixe à 900 €, le prix de concession pour une cave-urne et approuve les règlements du cimetière et de l'espace cinéraire qui seront affichés à l'entrée du cimetière.

ECOLE

Pour la rentrée, l'école a accueilli 39 élèves dont 17 dans la classe de grands et 22 dans la classe des petits dont 14 en maternelle (5 petite section, 6 moyenne section et 3 grande section).

Pour les Activités Péri-Éducatives, sont inscrits 9 grands et 14 petits

Pour la garderie du matin et du soir sont inscrits 12 enfants en permanent et 5 en ponctuel.

Pour la cantine solaire sont inscrits 24 enfants de façon permanente et 6 de façon ponctuelle.

En raison du nombre croissant d'enfants inscrits et compte tenu de la capacité limitée d'accueil du local, nous sommes dans l'obligation de prendre des mesures afin de respecter les règles de sécurité et d'offrir un service de meilleure qualité aux enfants et au personnel encadrant. Après concertation avec ces derniers pour améliorer ce service, nous ferons part de nos décisions qui prendront effet au deuxième trimestre scolaire.

L'assemblée donne un avis favorable pour reconduire le financement d'un intervenant en musique pour le premier trimestre scolaire.

CCAS et la loi NOTRÉ

La loi 2015-991 du 07/08/2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

République (Notré) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Cette mesure permet de supprimer des obligations annuelles (adoption d'un budget distinct, reddition des comptes...) sans pour autant remettre en cause l'action sociale de la commune.

*Par mesure de simplification, l'assemblée donne son avis favorable pour la dissolution de son CCAS dont les compétences seront directement exercées par la **nouvelle commission sociale** constituée par les membres du conseil administratif du CCAS actuel. Cette dissolution prendra effet au 31 décembre 2015.*

TOURISME

Incidences de la loi NOTRé sur les Offices de Tourisme du Pays de Gex

À compter du 31 décembre 2016, la compétence tourisme sera obligatoirement transférée des communes à la CCPG. Elle sera amenée à créer un OT intercommunal.

En ce qui concerne la commune de Vesancy, l'interlocuteur en matière de tourisme sera à compter du 1er janvier 2017, la CCPG qui aura en charge la promotion et la création/aménagement/gestion des zones à activités touristiques tels que, par exemple, les sentiers de randonnées. A ce propos, un comité de pilotage "sentiers" est mis en place dont notre conseillère Cécile Prouteau fera partie. Pour rappel, la commune a demandé à la CCPG l'ajout d'un nouveau sentier.

L'intégralité des comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la mairie sous l'onglet "Mairie" : www.vesancy.fr ils sont également à l'affichage.

Dates des prochaines séances du conseil municipal, à 20h30, les mardis

4 novembre et 1^{er} décembre 2015.

REMERCIEMENTS DE LA MAIRIE

- * À l'association PEVV pour l'organisation des journées du patrimoine qui se sont déroulées, avec succès, les 18 et 19 septembre derniers.
- * À M. Thomas Weisskopf et Mme Karen Worh pour leur don généreux.

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

et

accueil des nouveaux habitants

Dimanche 3 janvier

à 18h au château

2
0
1
6

Préparation

Téléthon
2
0
1
5

Venez apporter vos idées pour la vente du bricolage à la
réunion du
Mercredi 14 octobre 2015
à 20h30 à la salle annexe du château



Rassemblement, place du Château

Mercredi 11 NOVEMBRE à 11h

suivi de la cérémonie au Monument aux Morts
et du vin d'honneur offert par la municipalité.

Invitation

Au repas de fin d'année
Dimanche 29 novembre 2015
Salle des fêtes du château
À partir de midi

Pour les habitants et les natifs de Vesancy
dès l'année de leurs 65 ans et leur conjoint.

Une invitation vous sera personnellement adressée
Merci de confirmer votre présence en mairie avant le 15 novembre

Soirée

Téléthon 2015

Vendredi 4 décembre 2015

dès 19h30 au **SPAGHETTI** château

et ses 3 sauces au choix

Vous pouvez aussi participer en apportant une pâtisserie.

**Dans tous les cas, repas et/ou pâtisserie,
merci de vous inscrire en mairie au 04 50 41 53 55**

Les élections régionales de 2015 se déroulent [les 6 et 13 décembre](#).



En métropole, le scrutin concerne 13 nouvelles grandes régions qui remplacent les 22 précédentes.

Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

La durée du mandat des conseillers régionaux est de 6 ans.

Compétences

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses compétences, notamment, dans le domaine du développement économique (aides aux entreprises, gestion des transports régionaux...) dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle (fonctionnement et entretien des lycées, actions de formation et d'apprentissage...) mais aussi

l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique...



Création d'une PLATE-FORME INTERDEPARTEMENTALE de la NATURALISATION à la PREFECTURE DU RHONE à compter du 1er OCTOBRE 2015

Les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage par les demandeurs domiciliés dans l'Ain, l'Ardèche, la Loire et le Rhône sont désormais instruites par une **plate-forme interdépartementale située à la préfecture du Rhône, à Lyon.**

Vous résidez dans le département de l'Ain.

Avant toute démarche vous devez prendre contact avec
l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain (ADSEA 01).

Cette association se chargera de :

- vous accompagner et vous aider dans la construction de votre dossier ;
- vérifier la complétude de votre dossier ;
- prendre un rendez-vous à la plate-forme de Lyon pour l'enregistrement de votre dossier et votre entretien d'assimilation.

Vous devez contacter

l'une des deux antennes suivantes de l'ADSEA01 :

ADSEA01 Bourg-en-Bresse

12 place Carriat
01100 BOUR-EN-BRESSE
Téléphone : 06 82 79 64 31

ADSEA 01 Oyonnax

7 place Vaillant Couturier
01100 OYONNAX
Téléphone : 06 84 78 66 81

Le dépôt des dossiers à la plate-forme de Lyon se fait uniquement par rendez-vous.

Pour toute information,

vous devez contacter exclusivement l'une des deux antennes ci-dessus.

A compter du 1er octobre 2015, les accueils "naturalisation" de la préfecture et des sous-préfectures de l'Ain sont fermés.

INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE



Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.



Merci pour les abeilles !



Office de Tourisme Pays de Gex-La Faucille
Square Jean Clerc – BP 436 – 01174 GEX Cedex
Tel.: +33 (0)4 50 41 53 85
www.paysdegex-lafaucille.com



Avis aux amateurs de glisse !

La station Monts Jura ouvrira ses portes pour la saison d'hiver
du samedi 19 décembre 2015 au lundi 28 mars 2016



Dès vendredi 16 octobre,
vous pourrez acheter vos forfaits saison
à l'O.T. Pays de Gex - La Faucille
aux tarifs exceptionnels de la **SUPER PROMO**
puis à partir du 15 novembre pour la **PROMO**.

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Repas d'automne

Vendredi 16 octobre

à 20h



Loto

Vendredi 13 novembre

à 14h



BIBLIOTHEQUE

Changement d'horaires

Lundi de 16h à 17h30



Diner de Noel

Samedi 12 décembre

à 20h



PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



Lors des **journées du Patrimoine**, le public s'est déplacé nombreux pour venir assister à la conférence très instructive d'Alexandre Malgouerné sur l'histoire de nos carrières et de la chapelle. Cette conférence fut complétée, le lendemain, par deux visites sur le terrain avec les explications techniques de M. Trittenne, géologue et M. Suchet, carrier.

Nous les en remercions.

DECORATION DE LA FONTAINE DU CHATEAU POUR LE NOEL 2015

Première réunion de préparation :

mardi 27 octobre à 20:30 (le lieu resté à définir).

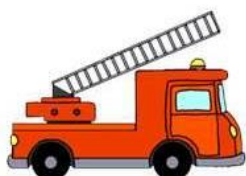
Montage de la fontaine : **samedi 5 décembre**, après midi

Chants et vin chaud autour de la fontaine :

dimanche 20 décembre à 18:00



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



À partir du 15 novembre les membres de l'amicale des sapeurs pompiers passeront chez vous pour vous proposer leur calendrier

2016

Ils vous remercient d'avance de votre bon accueil.

MESSAGES ANNONCES MESSAGES ANNONCES

Le commerce coopératif de Vesancy

Le projet n'a pas encore trouvé le nom parfait, mais une première livraison de fruits , légumes, fromages et viandes a eu lieu le soir du 2 Octobre.

Très bonne ambiance devant la cave du château avec musique, brasero et un petit verre de vin ou de bière maison pour marquer le début d'une période 'pilote'. Nous avons pu goûter les fromages de chèvre, le miel et surtout nous avons pu échanger avec les premiers clients et les intéressés.

Beaucoup d'enthousiasme pour notre initiative et, heureusement des propositions d'aide et des idées. Nous aurons besoin de bénévoles pour les prochaines distributions, mais aussi de l'aide avec la création d'un blog/siteweb, logiciel pour gérer les commandes et plein d'autres activités.

Pour le moment, nous allons continuer de faire des livraisons au cas par cas (en principe toutes les 2 semaines) jusqu'au printemps et nous cherchons encore un endroit, sec et chaud, pour installer le magasin.

La prochaine livraison est prévue pour le **samedi 17 octobre**.

Il y aura:

- paniers de fruits et de légumes à 13 € le panier
- fromages de chèvres (frais, demi-sec, sec) , 2 fromages pour € 3,50.
- poulet, pintade, agneau, œufs (prix indiqué sur demande)

Tout ces produits sont à acheter sur commande : envoyer un email avant dimanche 11 octobre au soir à vesancyepicerie@gmail.com ou vous pouvez téléphoner à Margriet 0633673388.

Nous voulons aussi organiser une 'Table Echange' : amener ce que vous avez en trop de votre jardin et vous pouvez prendre de ce qui est proposé, en échange

En novembre, on prévoit une réunion avec tous ceux qui sont intéressés pour formaliser la structure du projet.



A bientôt,
Bronwyn, Dorota, Hanna, Margriet

*Vous trouverez certainement dans votre jardin du **thym** frais ?*

Le thym, plante tonique, est efficace contre les affections des voies respiratoires, les problèmes digestifs, les infections intestinales et les ballonnements.

La tisane au thym aide à soulager les affections dues au froid et à calmer les gorges irritées.

*Pour rendre votre tisane plus efficace, je vous propose de la compléter avec l'**huile essentielle de thym**.*

Tisane essentielle au thym

2 cuillères à café de thym séché ou 2-3 branches de thym frais

Jus de citron à volonté, miel

2 gouttes d'huile essentielle de thym

Dans une tasse, versez de l'eau bouillante sur le thym. Laissez infuser

3 à 5 minutes. Rajoutez le jus de citron. Mélangez à part, l'huile essentielle de thym avec du miel et incorporez le à votre tisane.

Vous pouvez boire 3 à 4 tasses d'infusion de thym par jour.



*Pour votre bien-être **Dorota***

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

La coopérative de la classe des grands

Les nouveaux élus de la coopérative sont :

Victor : Président,

Axel : Trésorier,

Louis : Secrétaire.

Cette année nous avons pour objectif de récolter de l'argent pour :

faire de l'escrime,
un voyage d'un jour,
pour le ski.

Axel Ansel et Victor Trémolières CM2

Vente de gourmandises

Mercredi 14 octobre

à midi place du château

Brioche (finlandaise) / pizzas / tartes et
cakes sucrés ou salés / popcorn / sushis /
brochettes de bonbons...

Au profit des classes des grands et des petits

Manon CM2, Jeanne et Kazushi CE2

THE SCHOOL OF VESANCY AND LOUIS'S AND BILLY'S SCHOOL

Louis : Louis is a new student at the school of Vesancy.

Billy : Billy is staying momentarily from Australia at the school of Vesancy.

At Billy's school in Australia the playground is bigger than in France, because, there are more students in the school. And in Louis's old French school, the playground was also bigger than in France for the same reason for Billy's school. Billy's and Louis's schools are bigger than their current school.

At Billy's school like at his current school, we bring a packed lunch but at Louis's old school they had both : canteen and packed lunch (but only cold food). And also at Louis's old school the class didn't have to provide money themselves and did not have a secretary or a treasurer and a president to help them do it.

Louis CM2 and Billy



Oui ! Aux dernières nouvelles
13 poussins sont nés !

Élevage de poussins

Nous avons mis des œufs dans une couveuse. Il y a différentes espèces de poussins : de soie et de pondeuse. Nous avons pesé les œufs trois fois, pour savoir leur développement.

On attend la naissance des poussins. Ils vont peut-être naître mercredi 7 octobre.

Kamille et Noam CE2

Si j'étais ...

Si j'étais le feu,
les gens m'utiliseraient pour chauffer leur maison.
Si j'étais le feu,
je brûlerais les forêts.
Si j'étais le feu,
je ferais fuir les animaux.
Si j'étais le feu,
je ferais brûler des immeubles par accident.

Laureline et Loris CM1, Tina CE2



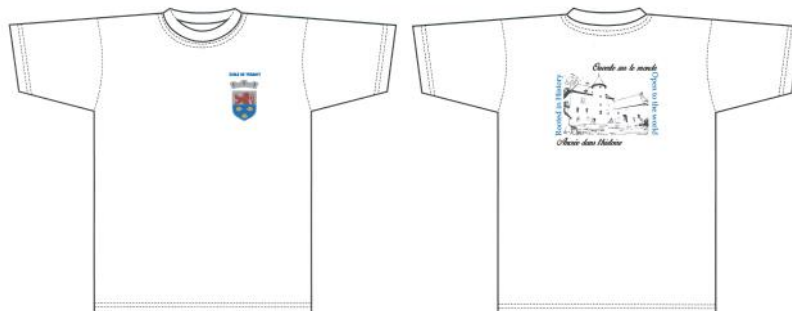
CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Vente de T-shirts

La classe des grands propose des T-shirts avec le blason de Vesancy et le dessin du château en vente sur commande au prix de 18 € (*un nombre suffisant de commandes est nécessaire pour que nous puissions lancer la fabrication*). Il y a plusieurs tailles et plusieurs couleurs.

Anna CE2

Village de Vesancy



Bon de commande

Tailles en cm: (3-5 ans/90-100) (6-8 ans/110-120) (9-11 ans/130-140) (12-14 ans/150-160) M. L. XL.

Nom :

Tél :

Taille	Code couleur	Nombre	Prix	Total
			18 €	
			18 €	
			18 €	
			18 €	
			18 €	
			18 €	
			18 €	

Gratin de courge au chèvre



Ingrédients

1 kg de courge
200 g de fromage de chèvre
1 cuillère à café de curry
1 verre de vin blanc
Huile d'olive
Sel, poivre



Préchauffer le four à 200°.

Couper la courge en tranches d' un cm d'épaisseur. Les disposer dans un plat à gratin et les badigeonner d'huile d'olive.

Saupoudrer les tranches avec le curry, saler, poivrer.

Quand la courge commence à être cuite (vérifier avec un cure-dent), ajouter le verre de vin blanc et le fromage de chèvre coupé en morceaux.

Baisser la température pour finir la cuisson ou mettre sous le grill pour gratiner le plat.

Recette du sud-ouest provenant d'une marchande de courges bio.

Châtaignes au vin rouge

Faire un roux (beurre & farine), le mouiller avec 2/3 de vin rouge et 1/3 d'eau. Ajouter thym, laurier, clous de girofle. Laisser cuire quelques instants cette sauce, puis ajouter les châtaignes et les faire cuire à petits feux.

G. Blanc

